

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (ATTEE)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs concernant les personnels Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) et ce dans le cadre de la mise en œuvre de deux projets :

- En premier lieu, dans le cadre de la revalorisation du régime indemnitaire des ATTEE, il est proposé à cette catégorie d'agents un droit d'option leur permettant d'accéder au cadre d'emplois des adjoints techniques par détachement ou par intégration, afin de les rendre ainsi éligibles au RIFSEEP.

Pour ce faire, il nous appartient de créer les emplois correspondants.

- En second lieu, dans le cadre de l'ouverture du collège du « STILETTU » (Aiacciu) : il est prévu, afin d'assurer les opérations de recrutement nécessaires au fonctionnement du nouvel établissement qui doivent être lancées dès le mois d'août 2019, de créer les postes correspondants.

Ainsi il vous est proposé de créer les grades suivants :

- Dans le cadre du dispositif « droit d'option » permettant la revalorisation des régimes indemnitaires des Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignements :
 - 109 Adjoints Techniques ;
 - 281 Adjoints Techniques Principaux de 2nd classe ;
 - 90 Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} classe.
- Dans le cadre des recrutements inhérents à l'ouverture du collège du « STILETTU » :
 - 5 Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignements,
 - 6 Adjoints Techniques des Etablissements d'Enseignements Principaux de 2nd classe,
 - 1 Adjoint Technique des Etablissements d'Enseignements Principal de 1^{ère} classe.

Les grades devenus inopérants à l'issue des procédures de recrutement et du dispositif « droit d'option » seront supprimés du tableau des effectifs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.